

la ligne, elle sera ouverte au trafic le 18 juin 1846. Bien qu'inaugurée ce même jour, la gare d'Enghien ne sera mise en service que le 11 juillet 1846.

8. Situé au nord du département de Seine-et-Oise, dont la préfecture est Versailles, le canton de Montmorency relève de l'arrondissement de Pontoise. Il comprend vingt-et-une communes : Andilly, Bessancourt, Béthemont, Chauvry, Deuil, Euabonne, Enghien-les-Bains, Ermont, Franconville, Frépillon, Groslay, Margency, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Napoléon-Saint-Leu, Le Plessis-Bouchard, Saint-Gratien, Saint-Prix, Soisy-sous-Montmorency, Taverny.

9. Dambry, député au Corps législatif ; Lasserre et Chenel, membres du conseil d'arrondissement de Pontoise ; Reseit, maire d'Enghien ; Magne, maire d'Eaubonne ; Marnier, maire de Montmorency.

10. L'octroi est une taxe communale frappant certaines catégories de produits destinés à la consommation locale dont la création, l'extension et la réglementation relèvent de décrets pris en Conseil d'Etat.

Montmorency possède un bureau de recettes central, situé rue du Marché, sous la halle. Sa suppression fait suite à la création de trois bureaux décentralisés qui évitent aux « redevables » du bas-pays des déplacements longs et onéreux, et permettent de rendre recette et surveillance plus faciles et plus directes. L'arrêté du 15 juillet 1866 ouvre le premier d'entre eux dans le quartier de la Maison Blanche, à l'angle de l'avenue de la Division Leclerc et de la rue des Chesneaux. L'établissement des deux autres se fera ultérieurement : l'un place Venise (il devait se trouver initialement à l'angle des rues Grétry et de Paris (avenue Charles De Gaulle), et l'autre chemin d'Andilly, jouxtant la Fontaine-René.

11. Il est amusant de constater que la solution préconisée par le colonel Marnier en 1863 pour résoudre le problème de la liaison gare - centre-ville demeure d'actualité. On peut en effet lire dans le n° 2101 de *La Vie du rail*, daté du 2 juillet 1987, à propos de l'implantation d'une gare sur la ligne TGV Atlantique : « Sa situation au lieu-dit les Grands Champs, à la limite des communes de Villiers-sur-Loir et de Vendôme, à environ 5 km à l'ouest du centre de cette dernière ville, nécessite la création d'un accès routier à partir du CD 957. A l'image de ce qui existe sur la ligne à grande vitesse Paris - Sud-Est, et notamment au Creusot et à Maçon-Loche, des navettes d'autobus en correspondance avec les TGV seront mises en place entre le centre-ville et la gare nouvelle ».

12. Les vingt-et-une communes du canton de Montmorency, plus huit autres des environs : Arnouville, Garges, Gonesse, Ecouen, Piscop, Saint-Brice, Sarcelles et Villiers-le-Bel.

13. Lointier, Lasserre, Chenel, membres du conseil d'arrondissement ; Jules Marnier, maire de Montmorency ; Comartin, maire de Groslay ; Gaillardet, maire du Plessis-Bouchard.

14. Deux réclamations ont été produites à Versailles, trois à Pontoise. Elles émanent toutes de Montmorencéens. Celle de M. Boucheron porte sur le tracé à l'arri-

vée du chemin de fer dans Montmorency et sur l'établissement d'une gare intermédiaire. La commission la rejette « considérant que le tracé proposé par les soumissionnaires est incontestablement le plus économique ; qu'il desservira d'une manière très convenable la plupart des agglomérations qui composent la commune de Montmorency et qu'il conduit les nombreux promeneurs dans le voisinage de la forêt ; que d'ailleurs le projet présente pour l'avenir toutes facilités de prolonger la voie ferrée sur le territoire des communes voisines (...) et déclare, en ce qui concerne la demande subsidiaire d'une station intermédiaire, que cette question est prématurément soulevée et que l'examen doit en être réservé à une époque où l'instruction du projet sera plus avancée. »

De la deuxième réclamation, qui émane de M. Boas aîné, on sait seulement qu'elle porte sur « un détail d'exécution qui ne peut avoir aucune influence sur l'utilité publique de l'avant-projet. Cela n'empêchera d'ailleurs pas son auteur de devenir actionnaire de la Cie EM et commissaire-aux-comptes.

Les trois autres réclamations déposées par Alexandre Tétart, Pierre-Charles Tuleu, conjointement avec Louis-Victor Tuleu et Pierre-Isabelle Tilliet, sont repoussées sans autre forme de procès par la commission qui estime « qu'elles sont dictées par des intérêts particuliers dont l'appréciation n'est pas de sa compétence... »

15. Les détails concernant cette souscription, modalités, sommes recueillies, souscripteurs, etc. demeurent inconnus. Seule une lettre de Rey de Foresta adressée au sous-préfet le 8 octobre 1864 en révèle l'existence.

16. L'article 1 du cahier des charges définit le tracé de la ligne :

« Le chemin de fer d'Enghien à Montmorency se détachera de la ligne de Paris à Pontoise, près de la gare d'Enghien, traversera la route départementale de Saint-Denis à Auvers (avenue de la Division Leclerc), touchera à l'extrémité du parc d'Archery, franchira la côte des Basserons et aboutira à la traverse des Cornouillers, au-delà de la Fontaine-René. La station d'arrivée sera établie sur ce point ».

17. Gilbert Rendu, Gilbert Boucher, conseillers généraux ; Lointier, Lasserre, conseillers d'arrondissement ; colonel Marnier ; Comartin, maire de Groslay ; René Guérin, maire de Domont.

18. Rey de Foresta n'assiste pas à cette réunion. Il s'en excuse auprès du sous-préfet dans une lettre du 14 janvier 1865 et lui précise qu'il se fera représenter par Emile Level et par Marchand, fils de son co-concessionnaire.

19. Président : Saint-Olhon Filhon, sous-préfet ; Eugène Rendu, de Bourry, conseillers généraux ; Lasserre, Lointier, conseillers d'arrondissement ; Emile Level, chargé de l'exécution des travaux et représentant la compagnie ; de La Barre Duparcq, ingénieur du contrôle, représentant l'administration de tutelle ; Trésel, adjoint d'Enghien ; Davillier, maire de Soisy ; colonel Marnier.

20. Boniface rendra compte de la plupart des discours et insistera sur le caractère convivial de la cérémonie dans *Le Constitutionnel* du 1^{er} juillet 1866 ; Ducuing, de *L'Opinion nationale*, se penchera plus longuement sur certains aspects purement